

SOMMAIRE

Avant-Propos	P. VII
Remerciements	P. IX
Liste des contributeurs	P. X

PREMIÈRE PARTIE

VOIX, POLITIQUE ET SACRÉ	P. 15
Michel Poizat	
MICHEL POIZAT	P. 47
Aline Tauzin	

DEUXIÈME PARTIE

OUVERTURE	P. 51
Michel Cusin	
LE SACRÉ : LA PRÉSENCE ET L'EXCÈS	P. 53
Bernard Baas	
QUESTION POSÉES PAR LA PULSION INVOQUANTE	P. 63
Alain Didier-Weill	
MUSIQUE, VOIX ET CHAIR	P. 69
Raymond Court	
LA VOIX OU L'AU-DELÀ DES MOTS	P. 83
Bernard Tétu	
ENFLAMMER LES CŒURS, APAISER LES ESPRITS :	P. 91
LA MUSIQUE ET LE SACRÉ PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE	
Sophie Wahnich	
LA MUSIQUE ET L'ISLAM : ORTHODOXIE ET MYSTIQUE	P. 107
Aline Tauzin	
IL N'Y A PAS DE MUSIQUE SACRÉE	P. 125
Jean-Yves Hameline	
Bibliographie	P. 139
Index	P. 145

LE SACRÉ : LA PRÉSENCE ET L'EXCÈS
BERNARD BAAS



L

L'objet de ce colloque n'est pas la musique sacrée, mais bien « la musique et le sacré ». Il s'agit d'examiner, ou du moins de s'interroger, sur le rapport entre musique et sacré. Cela requiert d'abord de considérer ce qu'on entend par « sacré ». Or c'est là l'objet de bien des discussions, voire de querelles où l'on ne se risquera pas. Disons que s'interroger sur le sens du sacré nous expose à deux écueils assurément à éviter :

D'une part, on ne saurait se contenter de définir le sacré à partir du seul religieux (car cela suppose d'avoir déjà défini et délimité le religieux, nécessairement sur un mode dogmatique, ou en tout cas doctrinal, impliquant toujours l'exclusion de telle ou telle religion). De plus, et même si cela reste sujet à discussion, la notion ou l'emploi du terme de « sacré » excède le domaine reconnu comme religieux, c'est-à-dire comme rapport de l'homme au divin. Formellement, cela signifie que ce n'est pas le religieux qui définit le sacré ; c'est plutôt le sacré qui détermine pour une part essentielle le religieux, comme il peut déterminer d'autres types de formations symboliques (la patrie, la liberté, les droits de l'homme, le devoir moral... ou même la nature elle-même considérée comme objet d'une vénération).

D'autre part, on ne saurait non plus se contenter d'affirmer que le sacré relève du seul sentiment intraduisible par quelque discours. Ce serait postuler d'emblée – sur le mode d'un interdit *a priori* – que, du sacré, il n'y a et ne peut y avoir rien à *dire*. Une telle position est évidemment irrecevable pour qui se soucie de comprendre de quoi il parle. Non seulement cette position porte en elle une contradiction qui la disqualifie – il faut bien, en effet, s'en remettre au discours pour disqualifier le discours – mais surtout, elle procède d'une attitude misologique relevant, au mieux d'une démission de la pensée, au pire d'un irrationalisme obscur et donc dangereux. On ne saurait faire droit à une telle position. Cela dit, il faut d'emblée préciser que, cette thèse – selon laquelle le sacré procède d'un sentiment par nature inaccessible à la pensée rationnelle – est celle de Rudolf Otto. Elle a son double concernant la musique ; la facilité serait d'affirmer que le rapport entre musique et sacré relève de ce sentiment indicible, ineffable... Nous y reviendrons dans la mesure où Rudolf Otto construit sa thèse sur un mode discursif se réclamant à juste titre d'une élaboration théorique¹.

Donc si une réflexion sur « la musique et le sacré » ne peut faire l'économie d'une élucidation préalable de la notion de sacré, on ne saurait toutefois tenir pour suffisantes ni la thèse qui identifie autoritairement le sacré à tel ou tel aspect du religieux, ni celle qui le réduit arbitrairement à un sentiment dont aucun discours ne pourrait rendre compte.

* *
*

¹ Cf. Le titre complet de l'ouvrage : Rudolf OTTO, *Le Sacré. L'élément non rationnel dans l'idée du divin et sa relation avec le rationnel*, traduction A. Jundt, Payot, Paris, 1969.

On peut tenter d'approcher la notion de sacré, en partant de la distinction courante entre sacré et profane, qui est une distinction topique : est dit sacré ce qui est pris dans une certaine enceinte délimitée et se trouve par là distingué de tout ce qui est extérieur à cette limite. Par conséquent, est dit profane (le latin *pro-fanum* signifie, littéralement, « devant le temple ») ce qui est ainsi à l'extérieur de cette enceinte, hors limite. Ce simple point de vue topique a une signification topologique : entre sacré et profane, il y va d'une limite d'où dérive la différence entre ce qui demeure en retrait (en-deçà) de la limite (*i. e.* le profane) et ce qui est au-delà (*i. e.* le sacré). Si la distinction entre sacré et profane a un sens, ce sens est lié à cette notion de limite.

On retrouve cette limite topologique, explicitement ou implicitement, dans les thèses anthropologiques sur le sacré. Cela concerne notamment et principalement la séparation entre ce qui, dans le fonctionnement d'une communauté, est considéré comme licite (*i. e.* le profane) et ce qui est au contraire réputé inviolable et donc interdit (*i. e.* le sacré). Rappelons que le latin *sacer* a pour parenté immédiate le verbe *sancio*, dont le participe est *sanctus*, lequel signifiait d'abord « qui est interdit », « inviolable ». De là viennent tous les interdits qui accompagnent les manifestations du sacré, et notamment, dans les religions totémiques, le tabou qui frappe le totem.

La notion de limite est donc ici essentielle, limite qui sépare un domaine ordinaire où l'ordonnance des choses et des hommes définit le licite, et un domaine d'exception excédant l'ordre habituel des choses et, pour cette raison même, frappé d'interdit. Cette même notion de limite permet aussi de comprendre le sens général et premier du sacrifice qui, comme l'indique son étymologie (*sacra-facere*), consiste d'abord – et indépendamment de toute idée de don ou d'offrande plus ou moins intéressée – à « rendre sacré », donc à consacrer, c'est-à-dire à faire passer quelque chose – un objet, un animal, un homme... – de l'ordre profane à l'ordre sacré, à lui faire franchir la limite qui sépare ces deux ordres, ou tout au moins à l'exposer à cette limite même.

*

Bien entendu, le franchissement de cette limite ou même seulement son approche – autrement dit : l'exposition au sacré – se manifeste par un certain sentiment, un certain affect. Mais il ne suffit pas d'affirmer bâtement qu'il y a là un affect ; il faut encore en rendre compte. Car cet affect est ambigu. En effet, en se portant à cette limite, peut-être même en la franchissant, il serait donné à l'homme de transgresser l'ordre où il est habituellement confiné, pour s'exposer à la présence d'une instance fascinante par sa majesté, mais en même temps